

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

AGENCE MALIENNE D'ASSURANCE QUALITE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE (AMAQ -SUP)



Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

AVIS DE PROROGATION

Le Directeur exécutif de l'Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique porte à la connaissance des institutions publiques et privées d'enseignement supérieur que le délai de soumission des programmes de formation à l'évaluation pour l'habilitation, campagnes 2024 et 2025, précédemment fixé au vendredi 27 février 2026, est prolongé au **lundi 9 mars 2026 à 16 heures**.

Aucun dossier ne sera accepté, passé ce délai.

Le Directeur exécutif sait compter sur la compréhension et l'esprit de collaboration de tous.

Bamako, le 27 février 2026

LE DIRECTEUR EXECUTIF



Professeur Ouaténi DIALLO
Chevalier de l'Ordre national